

Compte Rendu du Conseil Municipal du 2 juin 2015

L'an deux mil quinze, le deux juin,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ALLAN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de la convocation : 25 mai 2015.

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Martine BERNARD, Pierre BRUGIEREGARDE, Tarik CHAIRA, Monique CHANCEAUX, Valérie COQUAND, Ann HERTELEER, Bernard MARO, Isabelle MICHAUX (20h35), Frédéric PENET, Olivier PRACHE, Romain RAIBON-PERNOUD, Isabelle RUIN (20h35), Colette SWIFT (20h35), Philippe WACK.

Absents excusés : Patrick BARTCZAK (procuration à Bernard MARO), Flore CAQUANT (procuration à Olivier PRACHE), Julien LORENTZ (procuration à Jean-Bernard ALLAN), Carine PETIT (procuration à Isabelle RUIN).

Secrétaire de séance : Ann HERTELEER.

À 20h30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès-verbal du 30 avril 2015.

Le procès-verbal de la séance du 30 avril 2015 est adopté à l'unanimité et signé par les membres présents à ladite séance.

II) Affaires Financières

➤ Décision Modificative n°1 – Budget Communal (n°50/2015)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes du Grésivaudan (CCG) ne souhaite plus conserver certaines compétences qui lui avaient été transférées de la Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches lors de sa création. En effet, suite à une remarque de la Cour des comptes soulignant que ces compétences n'avaient pas été retranscrites dans les statuts de l'intercommunalité à l'époque, la CCG ne souhaite pas faire la modification nécessaire et donc les rend aux communes du plateau.

Les compétences en question sont :

- Subventions aux associations intercommunales
- Organisation de manifestations (Vœux des 3 villages, Forum des Associations et Feu d'artifice du 14 juillet)

Après en avoir débattu avec les communes de Saint Pancrasse et Saint Bernard, nous avons convenu que Saint Hilaire récupérerait l'intégralité des enveloppes financières dédiées à

ces compétences et en assurerait la gestion. La CCG quant à elle semble prête à laisser l'agent de la MSP continuer à assurer l'organisation et la gestion administrative de ces compétences en collaboration avec une commission constituée d'élus des trois communes comme cela se faisait antérieurement.

(Arrivés de Mesdames MICHAUX, RUIN et SWIFT à 20h35).

Afin de pouvoir assurer la gestion financière de ces compétences, le Maire propose donc la DM suivante :

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
D 6574 : Subvention aux associations	10 000,00 €	
D 73921 : Attributions de compensation	-4 800,00 €	
R 7321 : Attributions de compensation		8 000,00€€
D 6257 (F&C) : Réceptions	2 800,00 €	
Total	8 000,00 €	8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la proposition de DM n°1 du Budget communal 2015 ci-dessus présentée.

Les élus chargés de suivre ces dossiers avec l'agent de la MSP seront désignés lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

➤ **Tarifs Camping saison 2015 et 2016 – modification**

Suite à une demande des délégataires, il était prévu de proposer de modifier et compléter les tarifs de la saison 2015 initialement votés par délibération n°67/2014 du 15 mai 2014. En plus de ces modifications à l'initiative du délégataire, nous l'avons sollicité pour qu'il fournisse le tarif de la bubble room qu'il a installé mais dont le tarif n'a jamais été fourni à la commune. À ce jour, notre demande est restée sans réponse.

N'ayant donc pas la possibilité de voter tous les compléments et modifications nécessaires, il est finalement décidé d'ajourner ce point qui sera donc réinscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal du 7 juillet.

III) Travaux

➤ **Point sur les travaux en cours**

✓ **Camping**

Monsieur PENET expose qu'il a rencontré les délégataires avec Solange BONNAIMÉ pour leur présenter les travaux qui pourront être mis en œuvre pour résoudre les problèmes de ruissellement d'eau dans le camping (suite au résultat du recours contentieux que la commune avait engagé).

Il leur a été proposé de réaliser une première tranche de travaux avant l'été et le reste après la Coupe Icare. Proposition qu'ils ont refusée. Ils souhaitent retenir la 2^{ème} solution prévoyant la réalisation de l'ensemble des travaux après la Coupe Icare, et à leur demande à compter du mercredi 23 septembre.

✓ **Station d'épuration Pré Lacour**

Les terrassements sont terminés. Les fondations vont commencer à être coulées la semaine prochaine.

À suivre.

✓ **Salle Hors Sac**

L'ouverture des plis suite à l'appel d'offres a eu lieu vendredi 29 mai dernier. Ils sont en cours d'analyse par le maître d'œuvre qui devrait nous rendre un premier rapport d'ici la fin de la semaine. Compte tenu des délais d'analyse, de négociation et administratif, nous devrions pouvoir faire le choix des entreprises retenues le 19 juin prochain et notifier les marchés aux entreprises retenues entre le 3 et le 10 juillet, puis lancer le démarrage de la préparation de chantier.

À suivre.

✓ **Accessibilité ERP et PAVE**

Le diagnostic ERP vient de nous parvenir. Des corrections et compléments semblent nécessaires mais pour une première information, le total des travaux de mise en accessibilité s'élève à 640 000 €. En travaillant sur les fonctionnalités des bâtiments, ce chiffre pourra être revu un peu à la baisse, mais cela laisse donc présager des contraintes budgétaires pour les 5 prochaines années puisque ces travaux devront impérativement être programmés dans un planning appelé agenda d'accessibilité.

À suivre.

✓ **Source Poirier**

L'alimentation électrique en haute tension qui nous a posé problème cet hiver, devrait pouvoir être remplacée par une alimentation basse tension venant du CD30. Le SEDI fait son possible pour que ces travaux puissent être réalisés avant le 30 octobre 2015, sachant qu'ils seront intégralement financés par les fonds FACE et une participation du SEDI.

Restera à la charge de la régie de l'eau, le remplacement de l'armoire électrique (les pompes existantes étant conservées).

Une décision modificative du budget sera donc proposée lors du prochain conseil pour ajuster le montant de ces travaux qui avaient été budgétés et également budgéter le remplacement d'un anti bélier sur l'installation de pompage.

➤ **Demande de subvention Communauté de Communes du Grésivaudan et Département de l'Isère– Rénovation de la machinerie du Funiculaire (n°51/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que certaines pièces de la machinerie du Funiculaire présentent une usure nécessitant leur remplacement.

Une rénovation générale s'impose donc afin de garantir le bon fonctionnement du Funiculaire et la sécurité des usagers.

Cette rénovation à l'identique nécessitera le démontage complet de la machinerie et permettra ainsi de conserver l'installation comme elle était en 1924. Ainsi, nous pourrons continuer à offrir aux visiteurs la découverte de cette belle réalisation industrielle.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 125 000 €HT.

Il est proposé de solliciter une subvention :

- auprès du Département de l'Isère, dans le cadre du CDD (contrat de Développement Diversifié), à hauteur de 60%, soit 75 000€HT,
- auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan, à hauteur de 20%, soit 25 000€HT.

Monsieur le Maire précise que nous n'avons pas eu la confirmation du taux de subvention du Département de l'Isère et que dans le cas où celui-ci ne subventionnerait pas les travaux à hauteur de 60%, nous solliciterons la Communauté de Communes du Grésivaudan afin que sa part de financement puisse être revue à la hausse pour limiter le montant restant à la charge de la Régie.

Monsieur le Maire précise également que la demande de soutien financier auprès de la Communauté de Communes est faite dans le cadre de la dérogation prévue par les articles L2224-1 à L2224-6 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, si nous ne trouvons pas suffisamment de financements extérieurs pour ces travaux, soit le Funiculaire devra fermer car nous ne serons pas en mesure de financer ceux-ci, soit l'augmentation des tarifs des billets que nous devrions appliquer pour assurer ce financement serait disproportionnée par rapport au service rendu, ce qui les rendrait totalement rédhitoire pour l'utilisateur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire pour faire toutes les démarches nécessaires à l'établissement d'une demande de subvention pour la rénovation de la machinerie du Funiculaire à hauteur :

- de 60% de la dépense HT, auprès du Département de l'Isère (via le Contrat de Développement Diversifié),
- de 20% de la dépense HT, auprès de la Communauté de Communes du Grésivaudan.

Il lui laisse toute latitude pour négocier avec les financeurs et adapter les parts de financement respectif, si les taux proposés dans la présente délibération n'étaient pas retenus par ceux-ci.

IV) Personnel

➤ Suppression d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet (n°52/2015)

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°05/2015 du 22 janvier 2015 par laquelle un poste d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à temps complet (35h/sem.) a été créé.

Par ailleurs, étant donné la nomination de Monsieur Grégory GUIGNARD au grade d'Adjoint Technique de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} juin 2015, le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe qu'il occupait est donc vacant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de supprimer le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, à temps complet (35h00/semaine), à compter du 2 juin 2015.

Par conséquent, au 2 juin 2015, la liste des postes Techniques est modifiée comme suit :

- ✓ *1 Technicien Principal de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem.) – Délib n°07/2013 du 17/01/2013*
- ✓ *2 Adjoints Techniques de 1^{ère} classe temps plein (35h/sem.) – Délib n°07/2012 du 19/01/2012 et n°05/2015 du 22/01/2015*
- ✓ *2 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem.) – Délib n°75/2012 du 13/9/2012 et n°35/2014 du 06/03/2014.*
- ✓ *1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non- complet (14h20/sem.) – Délib n°65/2010 du 09/09/2010*

➤ **Adhésion contrat de maintien de salaire proposé par le CDG 38 et résiliation du contrat en cours (n°53/2015)**

Monsieur le Maire, expose que la commune a souscrit le 21 octobre 1997 un contrat de prévoyance maintien de salaire facultatif pour ses agents (ouverts aux agents titulaires et non titulaires) auprès d'Adréa Mutuelle-Mutex qui couvrait les agents sur 95% de leur brut indiciaire.

Il ajoute qu'au mois de novembre 2014, il a reçu un courrier de l'organisme en charge de notre contrat stipulant le doublement du taux de cotisation à compter du 1^{er} janvier 2015 (de 1,30% TTC à 2,60% TTC) sans explication.

Après les avoir sollicité par plusieurs courriers recommandés et mails pour obtenir une explication à cette augmentation, et ce sans succès depuis cette date, nous avons finalement réussi à rencontrer les services d'Adréa Dauphiné le 17 février 2015.

Adréa Mutuelle a confirmé l'augmentation ferme du taux, en avançant l'argument de la sinistralité importante du contrat par rapport au nombre d'agents de la collectivité (1 agent en longue maladie sur 3 ans puis 1 agent sur une maladie de près d'un an) et des provisions importantes faites sur les années précédentes pour ces risques.

Monsieur le Maire précise que compte tenu du fait que ces éléments ne nous ont toujours pas été confirmés par courrier et que cela fait 7 mois qu'Adréa a été sollicité pour s'expliquer, la collectivité continue à ce jour à cotiser sur le taux 2014.

Il rappelle également que la collectivité participe à 25% au montant des cotisations de ce contrat de prévoyance ; 75% restant à la charge de l'agent.

Il serait très difficile pour les agents et la collectivité d'assumer un taux doublé de cotisation.

Après avoir pris attache auprès du Centre de Gestion de l'Isère, il nous a été confirmé que nous pouvons adhérer au contrat de prévoyance qu'ils proposent par le biais de Mutuelle de France-Prévoyance qui a été signé à l'issue d'un appel d'offres groupé auquel nous avons participé (délibération n°50/2010 du 17 juin 2010). Saint Hilaire n'avait pas adhéré à l'époque car nous disposions déjà d'un contrat et que l'étude des résultats de cet appel d'offres n'avait pas été la priorité des élus. Il est à noter qu'une participation forfaitaire de 150€ au frais de conventionnement sera due au CDG par la commune si elle accepte de souscrire ce contrat.

Dans le cadre de ce contrat groupe, la collectivité choisit la formule qu'elle souhaite proposer à ses agents :

- formule de couverture à 90% du traitement brut indiciaire
- formule de couverture à 100% du traitement brut indiciaire

ainsi que l'option de calcul de la base :

- traitement brut indiciaire avec NBI (Nouvelle Bonification Indiciaire)

- traitement brut indiciaire avec NBI + 50% du régime indemnitaire,
- traitement brut indiciaire avec NBI + 100% du régime indemnitaire.

Formule 90%	Option 1	Option 2	Option 3
	90% TIB+NBI	90% TIB+NBI+50% du régime indemnitaire	90% TIB+NBI+100% du régime indemnitaire
Incapacité	0,84%	0,84%	1,13%
Invalidité	0,63%	0,63%	0,86%
Perte de retraite liée à l'invalidité	0,36%	0,36%	0,36%
Capital Décès	0,50%	0,50%	0,50%

Formule 100%	Option 1	Option 2	Option 3
	100% TIB+NBI	100% TIB+NBI+50% du régime indemnitaire	100% TIB+NBI+100% du régime indemnitaire
Incapacité	1,20%	1,20%	1,52%
Invalidité	0,95%	0,67%	1,19%
Perte de retraite liée à l'invalidité	0,36%	0,36%	0,36%
Capital Décès	0,50%	0,50%	0,50%

L'agent ensuite aura le choix des garanties qu'il souhaite souscrire par niveau :

- Niveau 1 : Incapacité
- Niveau 2 : Invalidité
- Niveau 3 : Perte de retraite liée à l'invalidité
- Niveau 4 : Capital décès

Il faut savoir que si par exemple l'agent souhaite le niveau 4, il devra impérativement souscrire à tous les niveaux précédents soit 1, 2 et 3.

À garanties à peu près similaires (incapacité + invalidité à 90% au lieu de 95%), les taux proposés par le contrat du CDG38 (0.84%+0.63%=1.47%) sont légèrement plus importants que les taux 2014 (1.30%) de notre ancien contrat, mais restent nettement inférieurs au taux 2015 (2.60%) qu'Adréa veut nous appliquer sur notre contrat actuel.

Par ailleurs, depuis le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la collectivité a l'obligation de participer à la protection sociale (il n'existe pas de montant minimum) et cette participation n'est plus exprimée en pourcentage mais en montant.

Monsieur le Maire propose de moduler la participation financière de la collectivité selon les rémunérations des agents (qui sont liées aussi aux catégories d'emploi) et son statut titulaire ou non-titulaire.

La situation familiale n'ayant pas de lien avec la cotisation payée par l'agent, ce critère n'a pas été retenu.

Il propose donc la participation suivante :

Indice majoré (IM) dont NBI Participation de la commune	Jusqu'à 400 *	Entre 401 et 500 *	Supérieur à 500 *
Agents titulaires	6,00 €	6,75 €	7,50 €
Agents non-titulaire	4,80 €	5,40 €	6,00 €

Montant appliqué dans la limite du montant de la cotisation de l'agent.

Nota : à titre indicatif à ce jour IM 400 = 22 225,40 € Brut / an et IM 500 = 27 781,75 € Brut / an

Les propositions de participations ci-dessus s'entendent pour un agent à temps plein (actuellement 35h00). **Il est proposé que la participation de la commune soit proratisée au temps de travail effectif de l'agent pour les agents à temps non-complet et les agents à temps partiels.**

En analysant cette proposition, vous noterez que la participation pour les agents non titulaire est inférieure de 20% ; l'idée étant de favoriser les agents permanents.

Par ailleurs, actuellement 9 agents sur 11 ont un IM en dessous de 400 et la participation patronale pour ces agents s'élève en moyenne à 4,86 €, 1 agent a un IM entre 401 et 500 avec une participation patronale à 7,19 €, et 1 agent a un IM supérieur à 500 avec une participation patronale à 7,84 €

La proposition faite ci-dessus ferait passer la participation financière patronale de 53,91 € à 62,25 € / mois (soit 8,34€ d'augmentation / mois) à l'avantage exclusif des agents à revenu modeste ; les agents à meilleur revenu voyant la participation patronale baisser.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal, dans l'intérêt de la collectivité et des agents, de résilier le contrat de prévoyance maintien de salaire la liant à Adréa Mutuelle-Mutex au 30 juin 2015 et ce sans préavis, ni indemnités et sans paiement des sur-cotisations sur 2015.

De plus, il propose d'adhérer au contrat de prévoyance maintien de salaire proposé par le CDG38 par le biais de Mutuelle de France-Prévoyance à compter du 1^{er} juillet 2015 avec une formule de couverture à 90% de brut indiciaire avec option NBI + 50% du régime indemnitaire.

La proposition de participation patronale ci-dessus exposée permettrait, pour les agents dont l'IM est inférieur à 400 de compenser **partiellement** l'augmentation de taux et le fait d'ajouter dans la base de cotisation 50% des montants du régime indemnitaire qui donnerait une meilleure garantie aux agents mais qui lui coûterait un peu plus cher (la proposition compenserait environ 20/25% de celle-ci).

Monsieur BRUGIEREGARDE estime qu'il ne faudrait pas faire de distinction entre agent titulaire et non-titulaire car ces derniers ont déjà un statut précaire et sont censés faire le même travail que les titulaires. Par ailleurs, il pense que le montant de la participation pourrait être identique pour tous les salariés – en se basant sur le montant maximum proposé-, et ce quel que soit leur revenu. Ceci permettrait de favoriser encore plus les revenus modestes et les inciter par conséquent à souscrire au contrat.

Il est rappelé en effet que la souscription à ces contrats par les agents n'est pas obligatoire, mais que c'est une garantie essentielle compte tenu du statut en cas de maladie. À ce jour 91% des agents l'ont déjà souscrite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de mandater le Maire afin :

- d'effectuer toutes les démarches nécessaires pour résilier le contrat de prévoyance maintien de salaire liant la commune à Adréa Mutuelle-Mutex au 30 juin 2015 au soir et ce sans préavis, ni indemnités, ni règlement de l'augmentation de cotisation 2015,
- d'effectuer les démarches nécessaires et payer les frais correspondants à la souscription du contrat de prévoyance maintien de salaire proposé par Mutuelle France-prévoyance par le biais de l'appel d'offres groupé réalisé par le CDG38 à compter du 1^{er} juillet 2015 ;
 - en retenant la formule de couverture à 90% de brut indiciaire avec option NBI + 50% du régime indemnitaire,
 - en fixant la participation employeur à 7,50 €/mois et par agent (sans aucune distinction que ce soit de revenu, de catégorie ou de statut) : Ce montant étant accordé pour un agent à temps plein. Un agent à temps non complet ou à temps partiel verra sa participation proratisée selon son temps de travail effectif. De même, la participation de la commune ne pourra excéder le montant réel de la cotisation due par l'agent avant participation.

NB : Cette démarche de souscription au nouveau contrat est toutefois soumise à l'avis du Comité Technique Paritaire qui sera donc saisi au plus vite.

Il est par ailleurs précisé que la question de souscrire un contrat santé groupe n'a jamais été évoquée et qu'il faudra penser à se positionner sur ce point lors d'un prochain Conseil.

V) Administration générale

➤ **Remplacement du délégué suppléant du SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) (n°54/2015)**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°81/2014 en date du 15 mai 2014, il a été procédé à la désignation des délégués au SEDI. Monsieur Bernard MARO a été nommé délégué titulaire et Monsieur Frédérick PENET, délégué suppléant.

Par mail en date du 31 mars dernier, Monsieur PENET a fait part de sa volonté de ne plus être délégué suppléant au sein du SEDI et a donc sollicité son remplacement.

Lors de la dernière séance, Monsieur le Maire avait déjà mis ce point à l'ordre du jour, mais aucun élu ne s'étant porté volontaire, il avait été proposé de repousser la décision au présent Conseil.

Monsieur le Maire invite donc les personnes intéressées à se porter candidates.

Aucun élu ne se portant candidat, Monsieur le Maire indique qu'il assurera donc par défaut ces fonctions.

Monsieur Jean-Bernard ALLAN est donc désigné délégué suppléant au SEDI.

➤ **Demande d'autorisation de STMicroelectronics en vue de procéder à l'extension de ses activités : création d'une nouvelle unité de fabrication de semi-conducteurs (n°55/2015)**

Monsieur le Maire expose que la société STMicroelectronics a effectué une demande d'extension des unités de fabrication de semi-conducteurs de petite dimension, sur son site situé à Crolles.

De nouveaux bâtiments seront construits dans la continuité du site actuel pour accueillir les équipements de fabrication et une production complémentaire de fluide extra-pur.

La nature du projet, stockage et fabrication de substances très toxiques, relève du régime d'autorisation de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le secteur d'implantation est en dehors de toutes protections réglementaires et de site Natura 2000, mais à proximité immédiate d'une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique (ZNIEFF) de type I.

À noter que l'établissement est actuellement SEVESO seuil bas et que les évolutions le feront passer en seuil haut.

Dans le cadre de l'enquête publique correspondante, le Conseil Municipal de St Hilaire, se doit d'émettre un avis concernant cette demande sur la base des documents à disposition dans le cadre de l'enquête publique (dont un résumé a été transmis en annexe de la note préparatoire du conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 16 voix pour, zéro contre et 3 abstentions, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de STMicroelectronics pour la création d'une nouvelle unité de fabrication de semi-conducteurs.

➤ **Demande d'autorisation de la société les Carriers du Grésivaudan en vue du renouvellement de l'exploitation de la carrière de sable et graviers située à Champ-Près-Frogès (n°56/2015)**

Monsieur le Maire expose que la société Les Carriers du Grésivaudan a effectué une demande d'exploitation d'une carrière en eau de sable et gravier, sur la commune de Champ-Près-Frogès.

La carrière du Champ-Près Frogès a été autorisée par arrêté préfectoral pour l'exploitation en eau de sables et graviers sur une superficie de 437 144 m² pour une durée de 20 ans et une production annuelle moyenne de 300 000 tonnes.

La demande de renouvellement réside en une extension de cette carrière (et la cessation d'activité d'une partie des parcelles autorisées dans le cadre de l'arrêté préfectoral). La demande porte sur une production annuelle maximale de 273 000 tonnes par pelle dragline, pour une durée de 30 ans.

L'étude faunistique et floristique n'identifie aucune espèce protégée au niveau de la flore, mais elle a recensé sur le périmètre de la carrière plusieurs espèces d'intérêt patrimonial : le petit Gravelot et l'alouette des champs.

Le dossier propose un aménagement permettant une remise en état de l'ancien site par la création d'une mosaïque de milieux (prairie humide, roselière, gravière, berges en pente douce, cultures céréalières, ripisylve et zone bocagère) apportant une réelle plus-value écologique.

Dans le cadre de l'enquête publique correspondante, le Conseil Municipal de Saint Hilaire, se doit d'émettre un avis concernant cette demande sur la base des documents à disposition dans le cadre de l'enquête publique (dont un résumé a été transmis en annexe de la note préparatoire du conseil).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 18 voix pour, zéro contre et 1 abstention, d'émettre un avis favorable à la demande d'autorisation de la société les Carriers du Grésivaudan en vue du renouvellement de l'exploitation de la carrière de sable et graviers située à Champ-Près-Frogès.

➤ **Désignation de deux élus pour comité de pilotage signalétique plateau (n°57/2015)**

Monsieur BRUGIEREGARDE, Président de l'Office du Tourisme (OT) expose que depuis plusieurs années les réunions organisées avec le socioprofessionnels du Plateau, ont fait apparaître une demande unanime d'amélioration et d'harmonisation de la signalétique sur le Plateau.

Ce dossier étant intercommunal, l'OT s'est proposé de constituer un comité de pilotage sur le sujet, composé de deux élus de chaque commune accompagnés de 2 à 4 membres du Conseil d'établissement de l'OT.

Il est à noter qu'une des commissions communales pilotée par Carine PETIT avait commencé à travailler sur cette question et s'était rapprochée des communes voisines.

L'objectif de cette commission serait de permettre d'établir à terme un programme pluriannuel de travaux et d'achat qui aurait été validé par les 3 communes. Cela permettrait d'organiser le développement de cette nouvelle signalétique en commençant par l'installation d'éléments sur les 3 portes d'entrée du plateau (les 2 accès route via la RD30 coté Saint Pancrasse et Saint Bernard et l'accès via le Funiculaire).

Par ailleurs, l'étude d'opportunité et de développement touristique menée par l'OT, ainsi que les rencontres régulières des sociaux professionnels par l'Office et des visites de communes ayant récemment mis en œuvre des réalisations auprès desquelles nous pourrions obtenir des retours d'expérience, permettront de mieux identifier les besoins et les bons moyens de les satisfaire.

Monsieur le Maire invite les personnes intéressées à se faire connaître :

Sont candidats :

- ✓ Carine PETIT
- ✓ Ann HERTELEER

Mesdames PETIT et HERTELEER sont donc désignées pour représenter la commune de Saint Hilaire au sein du comité de pilotage plateau initié par l'OT pour traiter de la question de la signalétique.

➤ **Convention avec la Communauté de Communes du Grésivaudan pour assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme**

Monsieur WACK, Adjoint chargé de l'Urbanisme, rappelle qu'au 1^{er} juillet 2015, la Direction Départementale des Territoires n'assurera plus sa mission d'assistance à l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Il expose que la Communauté de communes du Grésivaudan a décidé de créer un nouveau service d'instruction des demandes d'urbanismes qui sera mis à disposition de ces

communes membres qui en feront la demande, par le biais d'une convention bi partie en cours de rédaction.

En effet, nombreuses sont les communes du territoire dont les permis de construire notamment étaient instruits par les services de la DDT et qui se retrouvent au 1^{er} juillet sans les compétences nécessaires en interne pour le faire.

Il faut noter que ce service sera facturé à la collectivité par la CCG, comme suit (tarifs au 1^{er} mai 2015):

- Certificat d'urbanisme (informatif et opérationnel) : 68,86€TTC par acte,
- Déclaration préalable : 119,94€TTC par acte,
- Permis de construire/démolir : 171,35€TTC par acte,
- Permis d'aménager : 205,54€TTC par acte.

Monsieur WACK précise que la commune de Saint Hilaire peut conserver l'instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme informatifs comme elle le faisait actuellement, mais qu'il est pour lui indispensable d'avoir l'appui du nouveau service de la CCG pour les permis de construire, les permis d'aménager et certificats d'urbanisme opérationnels notamment.

La convention n'étant pas encore disponible, ce point est ajourné et sera remis à l'ordre du jour du prochain Conseil du 7 juillet. Toutefois, il est à noter que les services seront opérationnels dès le 1^{er} juillet si nous en avons besoin.

VI) Questions diverses

➤ Reprise des concessions en état d'abandon

Monsieur le Maire expose que par décision n°05/2015 et n°06/2015 en date du mai 2015, il a prononcé la reprise des 130 tombes en état d'abandon, suite à la procédure qui a duré trois ans (soit 1/3 du cimetière environ).

Il ajoute également que deux arrêtés ont été pris afin de reprendre les terrains affectés aux concessions en question.

Les finances nécessaires ont été inscrites au budget. Les services feront leur possible en fonction de la charge de travail, pour entamer les travaux (de suppression des monuments, réduction des corps et remise en état des terrains) avant la fin de l'année.

Quoi qu'il en soit, maintenant que la reprise de ces concessions est effective, les services techniques pourront assurer désormais un minimum de tonte sur ces tombes pour limiter la nuisance dans l'attente des travaux.

➤ Avenant n°1 marché de travaux Construction station d'épuration

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par décision n°07/2015 en date du 27 mai 2015, il a signé l'avenant du marché de construction de la station d'épuration définissant les modalités d'ajout du cotraitant ADELA ARCHITECTE au marché initial.

➤ **Approbation des comptes 2014 de la Délégation de Service Public du Camping et des Gîtes Communaux**

Monsieur le maire expose qu'il est stipulé dans la convention de la DSP que les délégataires doivent transmettre le rapport d'exploitation (avant le 20 avril) et le bilan des comptes de l'année N-1 (avant le 20 mai) afin que les comptes puissent être approuvés par délibération du Conseil Municipal.

À ce jour, la commune n'a en sa possession que le bilan des comptes 2014 reçu le 20 mai.

Les délégataires ont été relancés par courrier et par mail, mais les documents manquants ne nous sont toujours pas parvenus.

Dans l'attente des éléments, l'approbation des comptes sera donc mise à l'ordre du jour du Conseil Municipal de Juillet.

➤ **SISCO**

Madame MICHAUX expose que la réparation de la toiture et de la cheminée de la chaudière de l'école maternelle n'a toujours pas été faite car cela pose plusieurs questions techniques auxquels personne au SISCO ne se sent capable de réponse compte tenu de la spécificité des travaux.

De même, les problèmes de grillages endommagés par le déneigement ne sont pas encore réglés, mais des négociations sont en cours entre le SISCO et Saint Hilaire. Les ST devraient faire les réparations, mais la question non encore tranchée est de savoir laquelle des 2 collectivités, assumera financièrement ces travaux.

➤ **ADMR**

Le déménagement de l'ADMR dans les locaux de la MSP devrait être réalisé mi-juin. Les services techniques communaux devront aider à libérer l'ancien bureau du trésor qui n'est plus occupé mais dont le matériel appartient au Trésor et n'avait jamais été déménagé depuis l'arrêt des permanences.

Il faudra voir avec l'ADMR ce qu'il envisage de faire avec le chalet qui leur appartient et qu'ils utilisaient jusqu'à présent. Cette parcelle pourrait éventuellement faire l'objet d'un aménagement en parking si l'ADMR acceptait de le céder à la commune. À suivre.

➤ **CCAS**

Le repas intercommunal des anciens a bien eu lieu le mercredi 13 mai dernier comme prévu et a réuni les anciens du plateau ; dont plus de 40 personnes de Saint Hilaire.

Suite aux réunions *jeunes*, des rencontres ont été demandées par ceux-ci.

Le premier avec le Maire qui a eu lieu samedi dernier à 10h00 pour parler de l'éventualité de créer un local jeunes. Seul les jeunes ayant travaillé sur la question des transports étaient présents (ceux impliqués dans le projet de local jeunes semblent ne pas s'être réveillés à temps ou souvenus qu'ils avaient rendez-vous).

Il leur a été présenté une solution possible à savoir le prêt de la salle du Mille Club haut (tant que les travaux du gymnase n'auront pas débuté) et la création d'une junior association. Ces associations doivent être composées au minimum à 50% de mineurs entre 12 et 17 ans. Elles sont rattachées au réseau national des juniors associations et pour cela il est nécessaire de déposer un dossier, présentant un projet qui sera étudié par leur commission.

Le guide de création leur a été remis avec pour consigne d'indiquer d'ici le 15 juin prochain s'ils souhaitent s'investir dans cette démarche.

Dans l'affirmative, à l'issue de la validation par la commission du réseau national, une convention tripartite devra être signée par la juniors association, la commune et le réseau national.

Les élus de Saint Hilaire ont également échangé avec les élus de Saint Bernard qui travaillent aussi sur la question et sur l'éventualité de créer un lieu jeune dans le sous-sol de la Mairie.

Un second rendez-vous est prévu le 10 juin avec Directeur du service transport de la CCG, pour évoquer les problèmes de transport rencontrés par les jeunes.

Atelier équilibre de la CARSAT : en cours d'organisation. Les invitations sont parties par courrier et un nouvel article paraîtra dans le Saint Hil'Actu.

➤ **Démolition des établissements de soins**

L'entreprise assurant le désamiantage du CMUDD a repris le travail pour terminer prochainement cette partie des travaux.

Une rencontre avec les services de la DDT est prévue le 22 juin pour refaire un point sur le calendrier.

Il semblerait que les travaux de désamiantage des 2 autres sites et de démolition des 3 ne puissent commencer avant le printemps 2016 du fait de l'enquête publique et des appels d'offres nécessaires.

Monsieur BRUGIEREGARDE souligne que la fréquentation (soft ball etc....) du site est très importante. Le Maire le confirme et précise qu'il s'était entretenu de ce sujet avec les gendarmes et les services préfectoraux, mais compte tenu du fait que ce n'est pas un espace public, nous n'avons que peu, voire pas de moyen d'intervenir à part les quelques rondes de gendarmes qui sont faites de temps en temps.

Il est à noter que les services de l'État envisagent d'entamer des travaux de nettoyage (évacuation des plâtres etc...) dans le but d'avoir une présence sur les sites en attendant le début des gros travaux.

Il est également souligné que la circulation des motocross et autres véhicules à moteur sur les pistes forestières et sur le terrain en dessous du parc de Rocheplane notamment (qui a d'ailleurs été aménagé sans autorisation) pose un véritable problème. La nuisance sonore pour les riverains est très importante. Il leur a été conseillé d'appeler les gendarmes pour qu'ils viennent faire respecter les règles concernant le bruit, mais cela n'arrête pas les personnes concernées (dont de nombreux jeunes locaux du plateau) qui continuent à tourner sur les terrains. Concernant la piste forestière, dans le cadre du PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse)

cette circulation est interdite et le chargé de secteur de l'ONF (Office National des Forêts) a été prévenu du problème.

➤ **Commune nouvelle**

Tous les conseillers municipaux des trois communes du plateau sont conviés à une réunion de présentation du dispositif de création d'une commune nouvelle. Elle sera animée par une personne de l'Association des Maires de France qui est en charge d'accompagner les communes qui souhaitent réfléchir à ce type de projet.

Vendredi 19 Juin à 18h00 Salle Polyvalente de Saint Pancrasse.

Cette réunion de travail n'est pas ouverte au publique mais réservée aux élus.

➤ **Office de Tourisme (OT)**

Le recrutement de la personne qui remplacera la Directrice actuelle est en cours. 25 candidatures reçues. 4 personnes potentiellement retenues. La première s'étant désistée, la seconde a été contactée mais réserve sa réponse dans l'attente de recevoir les conditions contractuelles que l'OT va lui proposer.

La commune de Saint Pancrasse devait dans le cadre d'une convention assurer la gestion comptable et ressources humaines de l'OT en mettant un de ses agents à disposition. Toutefois, suite à un accident, l'agent qui devait s'en charger est en arrêt de travail. L'OT va donc voir avec Saint Bernard s'ils peuvent finalement assurer ce travail à la place de Saint Pancrasse (puisqu'ils disposent du même logiciel que l'OT).

➤ **Tunnel de Saint Pancrasse**

Le Département a finalement repoussé le début des travaux à avril 2016 (car les appels d'offres n'avaient pu être lancés à temps pour un démarrage avril/mai 2015, ce qui aurait décalé la période de fermeture). Une fermeture totale du tunnel sera à prévoir pendant 6 semaines entre le 1^{er} juillet et le 15 août 2016.

Il est rappelé que ces travaux se feront à minima, c'est-à-dire pour l'essentiel :

- mise en place de signalétique et de quelques aménagements mineurs de sécurité,
- d'un dispositif de détection de gabarit (de manière à savoir si le bus est déjà engagé dans le tunnel)
- quelques raboutages de contreforts.

➤ **Communauté de Communes du Grésivaudan**

✓ *Gymnase*

Les études reprennent. Dépôt du permis de construire prévu le 16 octobre 2015. Début des travaux avril 2016.

✓ *Estibus*

Madame RUIN a rencontré, avec des élus de Saint Bernard, les services transports de la CCG pour discuter de l'organisation de l'Estibus 2015 sur le plateau.

Du fait de contraintes de manœuvres et de sécurité, la CCG ne souhaitait pas descendre jusqu'au Funiculaire ou le parking du Pré Lacour pour prendre en charge les usagers. Il souhaite que l'arrêt soit sur la RD30. Compte tenu de la topographie du chemin du Funiculaire qui peut être clairement un obstacle pour des personnes âgées ou à mobilité réduite souhaitant se rendre du Funiculaire jusqu'à la RD30 afin de bénéficier du service Estibus, Madame RUIN va rédiger un courrier pour demander à la CCG de mettre non pas un bus de 30 places (ni de 55) mais un bus de 15 places seulement ce qui résoudra les problèmes de manœuvre sur le parking du chemin de la Cour. En effet, les élus préfèrent que les gens aient un peu d'attente et profitent du cadre et des commerces de proximité en attendant la rotation suivante, plutôt que de devoir leur demander de monter jusqu'à la RD30.

Il leur a été demandé que les bus soient bien identifiés comme étant des Estibus et que les arrêts soient également signalés.

Il semble que le parcours validé soit Col de Marcieu – Saint Pancrasse Village. Il est fort dommage qu'il n'y ait pas au moins une rotation le matin et le soir qui desserve le Col du Coq, mais cet élément ne semblait pas négociable (d'autant qu'il n'y avait pas de représentant de Saint Pancrasse à la réunion).

Il leur a été également demandé de mettre en place une enquête de satisfaction auprès des usagers. La CCG est d'accord pour distribuer le questionnaire, mais il devra être rédigé et les résultats analysés par les communes du plateau.

***Les prochaines séances du Conseil Municipal sont fixées
aux Mardi 7 Juillet 2015 et Mardi 8 septembre 2015 à 20h30.
La séance est levée à 23h45.***

Liste d'émargement

Membres du Conseil Municipal	Émargement
Monsieur Jean-Bernard ALLAN	
Monsieur Patrick BARTCZAK	
Madame Martine BERNARD	
Monsieur Pierre BRUGIEREGARDE	
Madame Flore CAQUANT	
Monsieur Tarik CHAIRA	
Madame Monique CHANCEAUX	
Madame Valérie COQUAND	
Madame Ann HERTELEER	
Monsieur Julien LORENTZ	
Monsieur Bernard MARO	
Madame Isabelle MICHAUX	
Monsieur Frédéric PENET	
Madame Carine PETIT	
Monsieur Olivier PRACHE	
Monsieur Romain RAIBON-PERNOUD	
Madame Isabelle RUIN	
Madame Colette SWIFT	
Monsieur Philippe WACK	